



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le Maire  
3 rue Joliot Curie,  
02400 Nesles-la-Montagne

([mairie.neslelamontagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.neslelamontagne@wanadoo.fr) / [bureau.etudes@geogram.fr](mailto:bureau.etudes@geogram.fr))

Lille, le 31 octobre 2017

Objet : Examen au cas par cas du plan local d'urbanisme de la commune de Nesles-La-Montagne  
Retrait de la demande d'examen au cas par cas n°2017-1580 du 2 mai 2017

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi en 2016 la mission régionale d'autorité environnementale d'une demande d'examen au cas par cas, référencée 2016-1421, relative à la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Nesles-la-Montagne. La mission régionale a dispensé ce projet d'évaluation environnementale par décision du 10 janvier 2017.

Après un second débat sur le projet d'aménagement et de développement durable en février 2017, la commune a décidé de modifier le projet de plan local d'urbanisme pour prendre en compte un projet d'écotourisme et a déposé une nouvelle demande d'examen au cas par cas référencée 2017-1580. La mission régionale, par décision du 2 mai 2017, a soumis ce projet de plan local d'urbanisme à évaluation environnementale.

Par courrier en date du 26 juin 2017, vous indiquez que la commune de Nesles-la-Montagne abandonne le second projet de plan local d'urbanisme pour revenir au projet initial.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France prend bonne note de cet abandon du projet objet de la décision n°2017-1580. Je vous confirme que dans la mesure où le projet de plan local d'urbanisme retenu par la commune est conforme au dossier ayant motivé la décision du 10 janvier 2017, la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le présent courrier devra être joint au dossier d'enquête publique, accompagné de la décision du 10 janvier 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Aisne  
DREAL Hauts-de-France